

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 31 (1959)

Heft: 4

Artikel: Un essai de synthèse des arts plastiques : Les œuvres d'art de la Mutuelle vaudoise

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124854>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un essai de synthèse des arts plastiques

Les œuvres d'art de la Mutuelle vaudoise

pages intérieures

On a inauguré il y a quelques mois l'importante série d'œuvres d'art qui contribue à l'embellissement du bâtiment administratif du Cèdre. Les Lausannois s'accordent à reconnaître à cet édifice la beauté et l'élégance. Son rez-de-chaussée, qui laisse transparaître les fluides contours du parc et de la rive, les séduit tout particulièrement.

Il faut ajouter à ces mérites celui d'avoir constitué le lieu d'une des expériences artistiques les plus valables de toutes ces années.

Le mérite en revient à une direction éclectique et généreuse, à un architecte conscient des problèmes esthétiques, à des conseillers artistiques de premier plan. Nous avons nommé MM. Delarageaz, Jean Tschumi, Marcel Joray, Ernest Manganel. L'expérience débuta par un vaste concours ouvert à tous les artistes suisses et portant sur les six œuvres envisagées par l'architecte, dont les emplacements étaient exactement déterminés: deux sculptures de plein air; deux peintures au fond de deux salles de travail; une mosaïque sur un des jardins-terrasses et enfin, un panneau dans le hall du rez-de-chaussée. L'exposition, au Comptoir Suisse, des quelque deux cents œuvres présentées, fut un événement.

En dépit des sévères contraintes imposées, la valeur et surtout l'incroyable variété des œuvres ont laissé au visiteur une impression ineffaçable, plus forte évidemment que les objets définitifs, aujourd'hui isolés. Nous avons gardé notamment le souvenir des violents contrastes qu'offraient les projets proposés pour le panneau du hall; toutes les techniques rivalisaient: la peinture dans tous ses registres avec les reliefs de la pierre, les découpages de tôle avec la juxtaposition des tuyaux métalliques; les non-figuratifs triomphaient; l'impression d'ensemble était prodigieuse.

Il fallut au jury retenir six projets, départager les inconciliables... vues pour elles-mêmes, certaines des meilleures œuvres n'emportaient pas toutes les adhésions, et ne pouvaient être exécutées telles quelles. On accorda trois premiers prix auxquels on ne demanderait pas de retouches; les trois autres commandes étaient soumises à l'acceptation de quelques modifications exigées par l'architecte.

Deux ans plus tard, il est du plus haut intérêt de confronter maquettes et réalisations; il est frappant notamment de relever qu'une plus grande soumission à l'architecte a indéniablement fait gagner en beauté celle que nous considérons comme l'œuvre maîtresse du Cèdre, le panneau du hall dû à Bernard Schorderet.

Il importe en effet de situer aujourd'hui les œuvres de la Mutuelle dans leur contexte de «l'intégration de l'art à l'architecture».

De toutes les formes que peut prendre cette intégration, il en est peu de plus discutées que le concours, aucune de plus condamnable que le concours ouvert une fois les travaux pratiquement achevés. Refus de l'architecte de se

voir imposer un artiste qu'il n'a pas librement choisi, déception de l'artiste de n'intervenir que pour embellir, de ne pas être appelé à «collaborer».

D'où vient pourtant qu'à certains égards la réalisation est ici exemplaire? D'où vient que l'unité du hall soit si pleinement affirmée par les marbres noirs de Schorderet? que la mosaïque de Liegme soit pareillement à sa place au fond de sa perspective de gazon? que Jacques Berger ait apporté mieux que Baratelli sa contribution à l'ambiance des grandes ailes de bureaux? et que l'«Astéroïde» de Ramseyer réponde mieux que le «Nenufar» de Koch à cet appel vers le plein air que ressentent les visiteurs les plus pressés?

Une seule réponse est possible: la présence d'un maître, la domination d'une volonté. Toute l'architecture, déjà, l'affirme; dans le choix des matériaux, des techniques, rien n'est laissé au hasard des adjudications, des commodités, aux disponibilités du marché; au contraire, des prodiges sont accomplis pour obtenir telle couleur de ciment, telle qualité de polissage, telle nuance de revêtement de sol; l'artiste a été souhaité, certes, mais appelé ici à la manière d'un des multiples collaborateurs soumis à l'œuvre commune; son mur doit être rouge, son panneau, noir: conditions précises du concours, exigences supérieures de l'architecture. Les échecs relatifs que nous venons de signaler n'ont pas d'autre raison qu'un manque de compréhension de l'artiste vis-à-vis de ces contraintes. La possibilité d'expression personnelle n'est plus suffisante? la contrainte trop lourde? Allez vous rendre compte par vous-même du contraire!

Certes, il ne saurait être question en aucune manière de tirer des réussites du Cèdre des arguments en faveur des concours du type pratiqué par exemple pour les diverses écoles du pays: une «commission» parcourt le bâtiment, jette son dévolu sur deux ou trois emplacements, invite cinq ou six artistes parmi ceux qui n'ont pas reçu de commandes depuis un certain temps, juge le concours dans l'indifférence générale, consent à en informer l'architecte, préside à l'inauguration, etc. De cela, personne ne veut plus.

Mais, direz-vous, il est d'autres méthodes encore. Celle chère à beaucoup d'artistes de nos amis, cette collaboration «au départ», est une fort bonne chose. Elle sera tout à fait heureuse lorsque l'artiste cherchera par lui-même à connaître quelque chose en architecture, à participer aux recherches sur l'usage des matériaux nouveaux. On parlera vraiment de synthèse des arts, lorsque l'artiste saura mieux que l'architecte donner des formes pures à un départ d'escalier, à une poignée de porte... Convenons que pour l'instant il vaut encore mieux collaborer dignement à l'œuvre homogène d'un bon architecte que faire seul une œuvre personnelle dans une architecture médiocre...

J.-P. V.